



CHANTEAU N° 22/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 28 mai 2024

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2024

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Présents : BOTELLO Christel, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, TAVARES MARQUES Charlène, VUOTTO-MOAN Julie, BONNEAUD Eliane, DUMERY Ghislain, PRONO Gilles, DANTHU François

Membre non excusé : PERDOUX Marc

Secrétaire de séance : Vanina GAILLOT

Objet : Adhésion au GIP RECIA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la directrice du groupe scolaire voudrait, pour faciliter l'échange entre les parents et le corps enseignant, adhérer au GIP RECIA afin de pouvoir bénéficier d'une application qui s'appelle PRIMOT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Chanteau au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la commune de Chanteau et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget de l'école les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- **DESIGNE** Madame MORON en qualité de représentante titulaire et Madame Fanny ARNOUX en qualité de représentante suppléante pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération.

En mairie le 28 mai 2024

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Po/Madame Le Maire,
et par délégation,
Le Maire-Adjoint,



Gilles PRONO